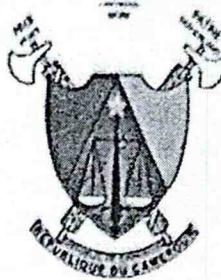


Paix-Travail-Patrie
REGION DE L'EXTREME-NORD
DEPARTEMENT DU LOGONE ET CHARI
COMMUNE DE KOUSSEKI
COMMISSION INTERNE
DE PASSATION DES MARCHES



Peace-Work-Fatherland
FAR-NORTH REGION
LOGONE ET CHARI DIVISION
KOUSSEKI COUNCIL
INTERNAL TENDERS BOARD

APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT
N° 05 /AONO/C/KOUSSEKI/CIPM-TR/2025 DU 2 MAI 2025 EN PROCEDURE D'URGENCE, POUR LE CONTROLE TECHNIQUE ET LA SURVEILLANCE DES TRAVAUX D'ENTRETIEN DE LA ROUTE COMMUNALE C0912008 INTER C0910007-NDJAGARE-GAMADJA-INETR N1(MASSAKI) (16,20km), DANS L'ARRONDISSEMENT DE KOUSSEKI,, DEPARTEMENT DU LOGONE ET CHARI, REGION DE L'EXTREME-NORD.

FINANCEMENT : Budget du MINTP - Ligne Fonds Routier - Exercices 2025, 2026 et 2027

1. Objet de l'Appel d'Offres

Dans le but d'assurer la maîtrise d'œuvre (Contrôle Technique et surveillance) des D'ENTRETIEN DE LA ROUTE COMMUNALE C0912008 INTER C0910007-NDJAGARE-GAMADJA-INETR N1(MASSAKI) (16,20km), DANS L'ARRONDISSEMENT DE KOUSSEKI, DEPARTEMENT DU LOGONE ET CHARI, REGION DE L'EXTREME-NORD, le Maire de la commune de KOUSSEKI, Autorité Contractante, lance un Appel d'Offres National Ouvert susvisé pour la sélection d'un Bureau d'Etudes Techniques (BET) en vue de la réalisation des prestations y afférentes.

2. Consistance des prestations

Les prestations à assurer par ce Maître d'Œuvre comprennent toutes les missions et activités de surveillance et de contrôle de l'exécution des ouvrages-ci-après :

- Mission 1: Direction de l'Exécution du contrat des travaux (DET) ;
 - Mission 2 : Examen de la conformité de l'exécution par rapport aux Etudes (EXE) ;
 - Mission 3: Assistance aux opérations de réception (AOR).
- Elles sont définies de manière détaillée dans les Termes de Références.

3. Participation et origine

La participation à cet appel d'offres est ouverte à égalité de conditions aux Bureaux d'Etudes Techniques (BET) qui s'investissent préférentiellement dans la maîtrise d'œuvre des constructions et d'entretien routier.

4. Financement

Les prestations, objet du présent Appel d'Offres, sont financées par le Budget du MINTP, Ligne Fonds Routier exercices 2025, 2026 et 2027

5. Consultation du Dossier d'Appel d'Offres :

Le Dossier d'Appel d'Offres peut être consulté et obtenu, aux heures ouvrables, au secrétariat général de la commune de KOUSSEKI, dès publication du présent avis.

6. Acquisition du Dossier d'Appel d'Offres

Le Dossier d'Appel d'Offres peut être obtenu, aux heures ouvrables, au secrétariat général de la commune de KOUSSEKI, sur présentation d'une quittance de versement au Trésor Public d'une somme non remboursable au titre des frais d'achat de dossier, de Cinquante Un Mille (51 000) Francs CFA.

Cette quittance devra identifier le payeur comme représentant du BET désireux de participer à l'Appel d'Offres.

7. Présentation de l'offre

Les documents constituant l'offre seront répartis en trois volumes ci-après, placés sous enveloppe dont :

- L'enveloppe A contenant les Pièces administratives (Volume 1) et l'Offre technique (Volume 2) ;
- L'enveloppe B contenant l'Offre financière (Volume 3).

Les pièces soumises aux unités administratives et techniques n'en ayant pas fait partie dans leurs spécifications techniques ou commerciales seraient scellées portant uniquement la mention de l'Appel d'Offres en cause.

Les différentes pièces de chaque offre seront numérotées dans l'ordre du DAO et séparées par des intervalles de même couleur.

8. Remise des offres

Chaque offre, rédigée en français ou en anglais et en sept (07) exemplaires dont un (01) original et six (06) copies marquées comme tels, devra être déposée contre récépissé, sous plis fermés au secrétariat général de la commune de LOGONE BIRNI, au plus tard le 11 JUIN 2025 Heures et devra porter la mention :

APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT

N°11 IAONO/C/LOGONE BIRNI/CIPM-TR/2025 DU 12/05/2025, EN PROCÉDURE D'URGENCE, POUR LE
CONTROLE TECHNIQUE ET LA SURVEILLANCE DES TRAVAUX D'ENTRETIEN DE LA ROUTE COMMUNALE
C0912008 INTER C0910007-NDJAGARE-GAMADJA-INETR N1(MASSAKI) (16,20km), DANS L'ARRONDISSEMENT
DE KOUSSERI, DEPARTEMENT DU LOGONE ET CHARI, REGION DE L'EXTREME-NORD.

« À N'OUVRIR QU'EN SEANCE DE DEPOUILLEMENT »

9. Durée de validité des offres

Les soumissionnaires restent tenus par leurs offres pendant quatre-vingt-dix (90) jours à compter de la date limite fixée pour la réception des offres.

10. Cautionnement provisoire

Les offres devront être accompagnées d'un cautionnement provisoire établi selon le modèle indiqué dans le Dossier d'Appel d'Offres, par un établissement bancaire de premier ordre agréé par le Ministre en charge des Finances et dont le montant est de Six Cent Quarante Mille (640 000) FCFA.

Le cautionnement provisoire, devra être valide pendant cent vingt (120) jours, à compter de la date limite de remise des offres.

L'absence du cautionnement provisoire (ainsi défini) dans un dossier de soumission entraîne l'élimination de l'offre.

Le cautionnement provisoire sera libéré d'office au-delà du trentième (30e) jour après l'expiration de la validité des offres pour les soumissionnaires n'ayant pas été retenus. Dans le cas où le soumissionnaire est adjudicataire du marché, le cautionnement provisoire sera libéré après constitution du cautionnement définitif.

Les chèques bancaires même certifiés ne sont pas acceptés en lieu et place du cautionnement provisoire.

11. Délai de réponse des soumissionnaires

Il est accordé aux soumissionnaires désireux de participer à cet Appel d'Offres un délai de réponse de vingt et un jours (21) jours à compter de la date de publication de son Avis.

12. Ouverture des plis

L'ouverture des offres se fera en deux temps :

11 JUIN 2025

1. L'ouverture des offres administratives et techniques contenues dans l'enveloppe A aura lieu le 11 JUIN 2025, 2021, à partir de 11heures précises, heures locales, dans la salle de réunions de la Commission Interne de passation des marchés de KOUSSERI par ladite Commission siégeant en présence des soumissionnaires ou de leurs représentants dûment mandatés et ayant une parfaite connaissance de la soumission dont ils ont la charge.

2. A l'issue de l'analyse des offres administratives et techniques, l'ouverture des offres financières (enveloppe B) sera réalisée dans les mêmes conditions, à une date ultérieure, qui sera communiquée aux soumissionnaires qui, ayant eu un dossier administratif conforme, auront obtenu une note supérieure ou égale à 80/100 sur les critères essentiels de qualification précisés au point 13 ci-après.

13. Critères d'évaluation des offres

13.1. Critères éliminatoires

- a) Dossier administratif incomplet ;
- b) Caution non conforme ;
- c) Fausse déclaration, documents falsifiés ;
- d) Note technique inférieur à 80/100 ;
- e) Omission dans l'offre financière, d'un prix unitaire quantifié ;
- f) Présence d'information financière dans l'offre technique ;
- g) Chef de mission non qualifié.

13.2. Critères essentiels

13.2.1. Les offres techniques

Les offres techniques seront notées en fonction des critères essentiels ci-après :

- Qualification des experts affectés à l'opération sur 10 points ;

- L'expérience du DR et son taux de points ;
- Moyens techniques et matériels sur 5 points ;
- Qualité de l'offre, méthodologie et organisation proposées sur 5 points.

A l'issue de l'examen des offres administratives et techniques, seules les offres financières des soumissionnaires qui auront présenté une offre administrative conforme et obtenu une note technique supérieure ou égale à 80 points sur 100 seront analysées.

13.2.2. Les offres financières

Il sera attribué aux offres financières de chaque entreprise, une note financière, calculée de la manière suivante :

$$NFI = \frac{MMD}{MS} \times 100$$

Avec NFI = Note financière, MMD = Montant de l'offre la moins-disante, MS = montant évalué du soumissionnaire.

La note finale (NF) de chaque soumissionnaire sera obtenue de la manière suivante :

$$NF = \frac{Nt \times 70 + NFi \times 30}{100}, \text{ avec } NF = \text{Note finale} ; NT = \text{Note technique}$$

14. Attribution

L'Autorité Contractante attribuera le marché au soumissionnaire dont l'offre aura été jugée conforme pour l'essentiel au Dossier d'Appel d'Offres et qui a soumis l'offre évaluée la moins-disante, notamment celle ayant obtenu la note finale (NF) la plus élevée.

15. Délai d'exécution

Le délai maximum d'exécution prévu par le Maître d'Ouvrage pour la réalisation de ces prestations est de Sept (07) mois. Ce délai prend effet à compter de la date de notification de l'Ordre de Service de commencer les prestations ou de celle y indiquée.

16. Coût Prévisionnel

Le coût prévisionnel des prestations à l'issue des études préalables est de Trente Deux Millions (32 000 000) FCFA TTC. Reparti comme suit : 8 000 000 (Huit Millions) pour la Première phase, 12 000 000 (Douze Millions) pour la deuxième phase et 12 000 000 (Douze Millions) pour la troisième phase

17. Renseignements complémentaires

Les renseignements complémentaires d'ordre technique peuvent être obtenus tous les jours, aux heures ouvrables, auprès du secrétariat général de la commune de KOUSSERI et du Délégué Départemental des Travaux Publics du Logone et Chari.

KOUSSERI, le 12 MAI 2025

AMPLIATIONS :

- LE PREFET/LC (Pour infos)
- DDMINMAP/LC (Pour infos)
- ARMP (Pour publication et archivage)
- PRESIDENT CIPM/CK (Pour infos)
- AFFICHAGE/CHRONOS. /-

**LE MAIRE
(AUTORITE CONTRACTANTE)**

